



LISTE
D'UNION

2014
2020

COLOMBIERS D'ABORD

QUELQUES MISES AU POINT...

Nous avons reçu récemment, émanant de l'équipe(*) « Colombiers Village », un magnifique tract en quadrichromie - ressemblant davantage à la plaquette publicitaire d'un aménageur novice qu'à un projet réfléchi émanant de gens expérimentés - vantant leur projet d'aménagement du port.

Outre le fait qu'il est malsain et dangereux de surfer sur les peurs « **Colombiers ne doit pas devenir une banlieue sensible de Béziers !** » pour s'attirer les suffrages, le chef de liste se prend un peu les pieds dans le tapis. En effet, il annonce la construction « *de bâtiments d'un seul étage* » alors que, sur la page centrale, le dessin du poste de police en montre deux...

A moins que le fameux étage en trop soit un mirador pour mieux surveiller les Colombiérains, ou qui est dû à la nostalgie des tours de contrôle ?

Vouloir équilibrer l'opération dite du port avec seulement 6 appartements (fussent-ils de standing...) et 800 m² de surface commerciale, en dégagant un prix de vente correct de la SOHN (surface hors d'œuvre nette) pour la mairie plus une participation aux travaux de réfection des espaces publics, **est une supercherie !**

En effet, l'étude financière et économique réalisée à la demande de la commune fait apparaître que l'équilibre de l'opération ne peut aboutir qu'avec une cinquantaine d'appartements (à la vente ou à la location) et 700 m² de surface commerciale. Dans le cas contraire, la commune ne pourra pas recevoir du promoteur les sommes nécessaires pour les aménagements publics (parking, trottoirs, aménagement du carrefour, abords de l'amphithéâtre,...) et ce, même s'il y a un PUP (Projet Urbain Partenarial).

En deçà, ce n'est pas un promoteur qu'il faut trouver, c'est un mécène ! Qui paiera la facture ? – Les Colombiérains !

Une question se pose : comment pourront-ils financer les équipements publics promis, c'est-à-dire : le poste de police (déjà réalisé il y a peu de temps à la mairie), la crèche, le foyer des jeunes, etc. ?

A part, jouer au Loto ou endetter la commune, nous ne voyons pas... Qui paiera la facture ? – Les Colombiérains !

Mise au point sur le vide grenier : L'utilisation de la Place de la Noria est soumise à une convention d'Occupation du Domaine Public Communal. Cette convention, d'une validité d'un an, est arrivée à expiration fin décembre 2013.

Elle n'a pas été reconduite pour les raisons suivantes :

- **Le nombre d'exposants - limité à 100 par l'article 3 de la convention - a atteint les 130 à 135 lors de nombreuses manifestations (certains affirment qu'il en aurait eu beaucoup plus !).** Cette seule entorse au règlement aurait pu mettre un terme à l'activité de cette entreprise sur le domaine public communal.
- **Des exposants en trop grand nombre,** dont certains s'installaient en dehors des limites autorisées, **bloquaient pratiquement la circulation,** au risque de nous interdire d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans ce secteur (problématique dénoncée par courrier du 17/10/2013 au responsable, non suivie d'effets).
- **L'arrivée matinale (entre 5h et 6h) de tous ces véhicules générait de trop nombreuses nuisances** ressenties bien au-delà des habitations des seuls riverains de ces lieux.

De plus, les organisateurs encaissaient 12 € par exposant (1200 euros pour 100 exposants et par vide grenier, sans compter les ventes annexes...). Il n'est pas correct de dépasser de manière anarchique le nombre d'exposants sachant que la commune recevait 300 € pour l'occupation du domaine public.

Nous avons cru comprendre que l'esplanade de la Noria serait bientôt goudronnée pour le vide grenier par la liste Colombiers Village, dont acte !!!

Qui paiera la facture ? – Les Colombiérains !

Dévoilons aussi le pot aux roses : **LE GYMNASE** ou **LES GYMNASES !!!**

Qui, vu son implantation fera **disparaître** les « club house » et obligera à **déplacer** - à **grands frais** - les courts de **tennis** existants...

Qui paiera la facture ? – Les Colombiérains !

Mais, revenons à nos moutons, le fameux architecte retenu s'appelle Patrick Gontard, l'urbaniste Gontard Patrick et l'assistant graphiste s'appelle Internet !

Pour vous en assurer, nous vous convions d'aller voir sur le site : http://www.archicontemporaine.org/RMA/p-8-Ig0-Complexe-sportif-de-Puttelange-aux-Lacs.htm?fiche_id=3011

Vous y trouverez le projet du complexe sportif de Puttelange aux Lacs en Moselle livré à l'automne 2013 (dont le pur style Méditerranéen ne vous aura pas échappé...).

De plus, « l'Architecte » a largement « pompé » le projet de gymnase du nouveau lycée de Lunel car cela fait plus « cossu » de mettre 2 salles de sport côte à côte (abondance de biens ne nuit pas, 3600 m² en tout, une paille...) Le lettrage ne vous rappelle rien ?



Gymnase de Puttelange (57)



Gymnase de Lunel (34)



Projet de Gymnase « Colombiers Village »

Toute ressemblance avec des bâtiments existants serait, en effet, fortuite...

Pour la petite histoire, le gymnase de Puttelange (2 000 m²) a coûté quelques 2 340 000 € HT et celui de Lunel, Frédéric Mistral (1 600 m²) qui est intercommunal a dépassé les 2 millions d'euros...

Où vont-ils trouver les financements ? Qui paiera la facture ? – Les Colombiérains !

Alors, à vous de choisir : **incompétence** ou **ambition personnelle ?** **Peut-être les deux... Vous serez seuls juges !**

(*) La notion "**d'équipe**" est ici une vue de l'esprit quand on voit une affiche électorale sur laquelle ne figure **QUE** le chef de file... Aurait-il honte de ses colistiers au point de ne pas les y faire figurer ou pense-t-il se suffire à lui-même ?

